

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1179 du 16 décembre 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1179

EDITORIAL : La réforme de Noël pp. 1-2

CONJONCTURE : A salaire minimum chômage maximum pp. 3

ACTUALITES : La grève, un privilège réservé à une élite française p. 3 - Le livre blanc de 120 Parlementaires : à revoir ! p. 4 - «La joie de l'Évangile» ternie par l'anti-capitalisme ? p. 5

COURRIER AUX LECTEURS : p. 6-7

A VENIR : livres, réunions p. 8

La réforme de Noël

Par l'entremise d'un haut fonctionnaire qui fut jadis l'un de mes condisciples à l'ENA, j'ai pu prendre connaissance d'un rapport tenu secret à ce jour qui recommande au gouvernement une totale mise à plat de Noël.

Ce rapport pourrait déboucher sur un projet de loi rédigé par la Chancellerie : Madame Taubira serait désireuse d'associer son nom à un texte qui pourrait engendrer un progrès social et humaniste aussi important que le mariage pour tous ou la prison pour personne.

Lé réforme de Noël poursuivra quatre objectifs : laïciser, renommer, déplacer, fiscaliser.

Il faut en effet laïciser Noël. La République française est une, indivisible et laïque. On ne voit pas pour quelle raison on continue à considérer comme une fête la natalité d'un fils de charpentier de Nazareth. L'obscurantisme de cette

pratique n'est pas de nature à stimuler l'élan vital de notre population, et particulièrement des jeunes. D'ailleurs si la jeunesse quitte la France n'est-ce pas pour ses moeurs obsolètes et son caractère poussiéreux ? Enfin, souligner avec insistance le dénuement et la pauvreté des acteurs de la crèche n'est qu'une tentative de récupération des classes laborieuses. Noël, c'est l'opium du peuple.

Il faut renommer Noël, lui substituer quelque chose comme Fête de l'Hiver, Fête de la Neige, Fête des Jouets. Ce dernier nom serait plus opportun même si Hiver et Neige se réfèrent à une réalité objective et rationnelle. Mais avec le réchauffement climatique, qui sait si le 25 décembre ne nous trouvera pas suffoquant de chaleur dans quelques années, puisque la Neige aura disparu du sommet de l'Everest en 2050, suivant une étude du GIEC. >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de courriels pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

La réforme de Noël (suite)

D'ailleurs, Noël est fêté aussi sous les tropiques, ou dans l'hémisphère austral, où l'hiver et la neige sont inconnus. Voilà pourquoi « Fête des Jouets » me semble un vocable mieux adapté ; il se réfère à une réalité sociologique et consumériste bien ancrée dans les mœurs contemporaines.

D'ailleurs pourquoi ne pas déplacer Noël ? En fonction de la hauteur de neige dans les stations, ou des perspectives de bouchons sur les routes, ou des commodités offertes aux cheminots, on pourrait avancer ou reculer d'un ou plusieurs jours ladite fête. On pourrait calculer, calendrier en mains, la meilleure façon d'organiser un pont avec le Premier de l'An (qui ne serait pas réformé et demeurerait toujours au premier janvier). Maximum de congés, minimum de bouchons : faisons appel à nos ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Enfin, il faut fiscaliser Noël. Une version sociale osée de la fête, adroitement proposée par les Chrétiens, en fait une occasion de partage, d'égalité entre riches et pauvres, de solidarité familiale et communautaire. Ainsi ces sentiments n'échapperaient plus au monopole de la charité dont jouit à juste titre l'Etat Providence. Finie la solidarité à la chrétienne, accessible à la seule classe aisée, et place à la solidarité publique, laïque, redistributive, sous forme d'un « impôt de Noël » (ici on peut conserver le vocable). On peut aussi imaginer une fiscalité verte, avec une taxe sur les sapins dits de Noël ; chaque année la déforestation se poursuit : pénalisons ceux qui détruisent nos forêts. Pourquoi pas également une taxe sur les bougies ? Voilà trop longtemps que le législateur est sensible aux « pétitions des marchands de chandelle » telles que celle que Bastiat imagina jadis.

Avec cette réforme fondamentale, qui permettra sans doute d'inverser la courbe du chômage avant la fête prochaine, Noël redeviendra ce qu'il n'aura jamais dû cesser d'être : une conquête sociale arrachée par les syndicats et les forces prolétariennes, dans le prolongement des congés payés imaginés par Léon Blum, un moment intense d'union républicaine.

“ Fête des jouets, pont de l'an, impôts de Noël ”

Demeure un dernier argument, et non le moindre : la France, une fois de plus, aura montré la voie du progrès social. Notre Noël sera réellement made in France, et lancera un nouveau défi à la mondialisation. Pour ce faire, il faudra d'ailleurs interdire aux Français de sortir de l'Hexagone. Des fois qu'ils iraient à Bethléem ou à Marrakech...

Vous l'aurez deviné : mon délire n'est qu'un (méchant) conte de Noël inspiré par mes obsessions anti socialistes, anti-étatistes. Vous savez bien que je ne suis pas ancien élève de l'ENA, donc que je n'appartiens pas à la haute administration. Certes un tel rapport aurait reçu l'aval de Madame Taubira, certes chaque année quelque prophète social nous inflige le couplet sur les origines païennes de Noël, certes les stations de ski sont plus fréquentées que la messe de minuit, certes tout est prétexte à impôts nouveaux : ainsi mon conte puise-t-il ses racines dans une triste réalité. Mais il ne demeure qu'une perspective, qui n'a rien de fatal.

Rien de fatal parce qu'en face il y a la tradition, et en face il y a notre détermination.

La tradition : qu'on le veuille ou non, après des décennies de massacres, de guerres, de persécutions, la chrétienté survit et renaît, même dans les pays longtemps privés de liberté et de fraternité. Noël est une trêve, Noël redonne sa place à la paix et à l'espoir. C'est donc une tradition que les législateurs les plus totalitaires n'ont pas réussi à éliminer à ce jour. Le calendrier républicain de Saint Just, même enfanté dans la terreur, n'a pas effacé le calendrier grégorien. Qu'on le veuille ou non, il y a des permanences dans l'histoire. Et demeure tout ce qui est conforme à la liberté et à la dignité de la personne humaine. Demeurent la famille, l'amour de l'enfant, l'amour des autres. Demeurent l'étoile des bergers et le cortège des mages.

“ Tradition et détermination ”

Notre détermination : cette permanence n'est pas la seule œuvre de l'Esprit Saint. Elle s'explique aussi par notre détermination. Elle implique notre engagement au service de la mission civilisatrice : diffuser un message de joie et d'amour tel que celui de l'Evangile, tel que celui que propose le libéralisme dans sa version authentique. Ces derniers temps, de multiples signes traduisent que nombre d'entre vous ont conscience de la nécessité d'un engagement nouveau. Je m'en réjouis car ensemble nous nous dresserons contre la réforme de Noël, contre toutes les réformes dépravantes. Ensemble nous rendrons à Noël et aux valeurs de civilisation leur véritable sens : aube nouvelle d'un monde de progrès et d'harmonie.

Jacques Gareilo

A SALAIRE MINIMUM CHOMAGE MAXIMUM

En cette fin d'année, retour en force du salaire minimum : en France, le traditionnel débat sur « le coup de pouce » donné au SMIC refait surface, mais la décision officielle sera prise le 16 décembre. En Allemagne, qui n'avait pas de salaire minimum étatique, Angela Merkel a dû céder du terrain, car la création d'un salaire minimum a été la condition posée par les sociaux-démocrates pour une grande coalition. Dans tous les cas, c'est oublier que le marché du travail est un marché et que le salaire est un prix : instaurer un prix bloqué, c'est introduire des déséquilibres. Et sur le marché du travail, le déséquilibre s'appelle chômage.

Le salaire est un prix

Pour la plupart des Français, l'existence d'un salaire minimum légal semble aller de soi. Le SMIC existe chez nous depuis 1970 (sous Chaban-Delmas), date à laquelle il avait remplacé le SMIG qui, lui, remontait à 1950. Tout cela s'inscrit dans la logique d'un Etat jacobin et colbertiste, qui décide de tout au niveau politique central. D'autre part, on nous a bien expliqué que le SMIC était une question de « justice sociale ». Qui pourrait s'y opposer ?

N'en déplaise aux inconditionnels de la justice sociale (que personne n'a jamais réussi à définir), il existe bien un marché du travail, c'est-à-dire la rencontre d'une demande de travail (par les entrepreneurs) et une offre de travail (par les employés). S'il y a une offre et une demande, il y a un prix et ce prix c'est le salaire, ou le coût salarial, incluant salaire et charges sociales. On peut tourner le problème dans tous les sens, mais sur un marché, il n'existe pas d'autre indicateur de rareté ou d'abondance que le prix, ici le salaire. Bien évidemment la qualification du travail entre en ligne de jeu, mais elle est intégrée dans l'offre et la demande d'un certain type de travail, donc dans le prix.

Un faux prix du travail égale chômage

Un salaire minimum fixé par l'Etat est assimilable à un faux prix, au sens de Jacques Rueff, c'est-à-dire à un prix différent de celui que le marché aurait donné spontanément. En effet, si le SMIC est fixé

au niveau qu'aurait donné le marché, il ne sert à rien. S'il est fixé au-dessus, c'est un faux prix. Tout prix entraîne des réactions : avec un prix fixé à un niveau supérieur à celui du marché, l'offre augmente et la demande diminue : il y a donc plus de travailleurs prêts à s'embaucher à ce niveau de salaire élevé et moins d'entreprises capables d'embaucher à ce niveau-là. Plus de demandes et moins d'offres d'emplois : c'est le chômage assuré. Le simple raisonnement est confirmé par l'observation des faits : le SMIC crée du chômage.

Où est alors la « justice » ? Les travailleurs semblent mieux payés, mais à ce niveau de salaire ils ne trouvent pas d'emplois. Le salaire est élevé, mais l'emploi est rare.

Le chômage des moins qualifiés

Il est d'autant plus rare que la qualification des salariés est faible. En effet, le SMIC a un double effet catastrophique : il écrase l'éventail des salaires et il exclut les emplois modestes appelés encore « petits boulots ».

L'éventail des salaires est d'autant plus écrasé que le SMIC est à un niveau plus proche du salaire médian. Avec un SMIC élevé, une entreprise qui a le choix entre surpayer un travailleur A non ou peu qualifié et embaucher pour quelques euros de plus un travailleur B très qualifié va opter pour B. Comparativement le travail qualifié est devenu moins cher.

Mais pourquoi A ? Parce que la qualification est faible. Gary Becker, prix Nobel d'économie, explique le volume élevé du chômage européen par la moindre qualification des travailleurs. Un SMIC élevé les dissuade de se qualifier : le coût d'une formation ou d'une adaptation leur paraît élevé par rapport au maigre supplément de salaire que cela leur rapporterait (surtout avec une fiscalité progressive).

D'autre part, le SMIC établit une barrière à l'entrée sur le marché du travail, surtout pour les jeunes et le personnel féminin. Un jeune qui veut amorcer une carrière serait sans doute prêt à accepter un faible salaire, en rapport avec sa faible productivité de départ. Il pourrait ensuite espérer une meilleure rémunération parce qu'il aurait acquis expérience et qualification. Mais cela lui est interdit en France, on préfère l'aumône d'un « emploi aidé » : le contribuable paiera ce que l'entreprise ne pourra pas donner. Mais sur quoi va-t-on déboucher à terme ?

Les niveaux de SMIC

Si le salaire minimum pouvait être fixé arbitrairement à n'importe quel niveau, on ne voit pas pourquoi il y aurait des divergences entre les SMIC européens. 1502 euros bruts en France, mais 1874 au Luxembourg, 1190 en Angleterre, 753 en Espagne, 566 au Portugal, 369 en Pologne, 285 en Lettonie, 179 en Roumanie ou 159 en Bulgarie, etc.. >>

A salaire minimum chômage maximum (suite)

Pourquoi les Bulgares ou les Roumains ne fixent-ils pas leur salaire minimum à 1000 ou 1500 ? Parce que la plupart de ces pays, même s'ils ont adopté un salaire minimum, savent qu'un niveau sans aucun rapport avec la réalité économique et la productivité des travailleurs ferait exploser le chômage. C'est pour cela que dans de nombreux pays le SMIC est fixé à un niveau très bas, comme une « voiture balais » pour limiter au maximum les effets pervers.

La France et ses « coups de pouce »

En France non seulement on tient au SMIC, mais encore on croit que sa fixation est un problème politique, dépendant de la « générosité » du gouvernement. Le Smic ne dépend pas de l'état du marché du travail, mais d'une règle administrative : son augmentation correspond « au minimum à l'inflation constatée l'année précédente sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour les ménages urbains

dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac, plus 50 % de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ». Formule magique !

Mais la générosité du gouvernement peut s'exercer grâce à des « coups de pouce » dont le montant et l'opportunité dépendent d'un groupe d'experts. L'actuel gouvernement a changé la composition du groupe d'experts, avec des experts plus « sociaux ». Résultat ? Ils ont recommandé de ne pas donner de coup de pouce ! « Il serait peu raisonnable de prendre le risque d'aggraver encore une situation difficile notamment pour les demandeurs d'emplois au niveau du SMIC ». Car « le SMIC est aujourd'hui très nettement au-dessus des niveaux constatés dans les autres pays de l'OCDE ».

Si les experts « de gauche » le disent, ce doit être vrai... Autant dire clairement que le SMIC français crée du chômage.

Et l'Allemagne ?

Voilà pourquoi certains pays ont refusé l'idée d'un salaire minimum. L'Allemagne considérait que le salaire devait être libre ou librement négocié par les partenaires sociaux, branche par branche, pour tenir compte des réalités. Mais les sociaux-démocrates (SPD) avaient fait du salaire minimum le point central de leur campagne électorale et la condition d'une grande coalition avec la CDU/CSU d'Angela Merkel. Celle-ci a dû céder : « Nous allons décider des choses que, au vu de mon programme, je ne considère pas comme justes, parmi elles un salaire minimum généralisé ». La politique a primé par peur d'une Allemagne non gouvernable : les salariés allemands en paieront le prix par un chômage plus élevé. Mais le niveau du SMIC horaire sera inférieur d'environ un euro au nôtre et certaines catégories y échapperont : les effets pervers seront moindres qu'en France.

Jean Yves NAUDET

La grève, un privilège réservé à une élite française

C'est une exception française, une de plus ; la grève des « services publics »

En ce mois de décembre, les syndicats, et particulièrement la CGT, ont rappelé au peuple français qu'ils étaient toujours aussi nocifs et qu'ils pouvaient paralyser le pays et prendre en otages des millions de Français. En France 1.800.000 heures de travail sont perdues chaque année, en Angleterre 500.000, en Allemagne moins de 100.000.

Certes, la grève est un fait accepté dans la plupart des pays libres au monde. Mais en général, il n'y a pas un « droit de grève », en ce sens que les relations entre employeurs et employés demeurent

sous le régime du droit commun ; la grève est une liberté publique, pour autant elle est une affaire privée.

En France, la grève n'est pas régie par le droit commun. Le droit de grève « s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent », mais on attend toujours ces lois. Néanmoins il est prévu par le Code du Travail (art. L 1132) que la grève ne rompt pas le contrat de travail, elle le suspend seulement. Le gréviste reprend son poste comme si de rien n'était. C'est dire que l'on en est en pleine confusion et en pleine irresponsabilité.

Face à la mondialisation et au risque de disparition ou de délocalisation de l'entreprise, la grève ne fait plus recette dans les entreprises privées.

Mais les administrations et les entreprises publiques n'ont cure de la mondialisation. Voilà pourquoi les syndicats y recourent intensément et impunément, violant la liberté du travail, la propriété privée et terrorisant la classe politique. Il faut supprimer le droit de grève, car ce n'est pas un droit, c'est un privilège réservé à une élite politisée, qui trahit les intérêts des salariés et des usagers. •

Le Livre Blanc de 120 Parlementaires : à revoir !

Leur « big bang économique » n'est pour l'instant qu'un flop

Sans doute ces parlementaires ont-ils quelques mérites. D'une part, ils ont compris que les électeurs attendent un programme de gouvernement alors que la classe politique se perd en guerre des chefs et en alliances suspectes. D'autre part, les artisans de ce Livre Blanc sont des entrepreneurs aux convictions libérales affirmées. Olivier Dassault et Jean Michel Fourgous se battent depuis des années pour que la voix des entrepreneurs se fasse entendre au Parlement. Ils ont créé il y a deux ans Génération Entreprise / Entrepreneurs Associés (GEEA).

Cependant, le Livre Blanc présenté par GEEA et signé par 120 parlementaires doit être singulièrement révisé car ses 20 propositions ne sauraient pour l'instant constituer un « big bang ».

Certes les pétitions de principe vont souvent dans le bon sens : baisse des charges sociales, (proposition 1), baisse des dépenses publiques (2) suppression du principe de précaution (17). Mais

comment les mettre en œuvre ? Comment réduire les dépenses publiques sans diminuer le périmètre de l'Etat ? Un chapitre central sur les privatisations manque cruellement, on en reste au vague et nuisible principe d'une « mixité culturelle public-privé » (9). Comment baisser les charges sans briser le monopole de la Sécurité Sociale ? La réforme des retraites est a minima, il n'y a pas de volonté de réforme systémique donc pas de « vraie réforme » (7).

La pusillanimité est de rigueur : pourquoi simplifier le Code du Travail (10) alors qu'il faut le brûler, pourquoi la non-rétroactivité des lois fiscales (6) alors que nulle loi ne saurait être rétroactive et que le referendum fiscal s'impose ? Pour d'autres propositions c'est l'amnésie qui domine : la suppression des 35 heures (8) était annoncée en 2007 et la divergence entre les taux d'imposition français et européens (3) s'est accentuée entre 2007 et 2012. Il est vrai qu'il y a beaucoup de Sarkozistes parmi les signataires ...

Enfin plusieurs propositions sont contraires aux principes libéraux : un contrat de travail unique (5) ou l'intervention du législateur dans la participation des salariés et l'actionnariat salarié (13).

Les vrais foyers du mal français ne sont pas réellement repérés et échappent à la réforme : la Sécurité Sociale et l'Education Nationale. Rien non plus sur le logement « social », ou sur le salaire complet, ou sur la démocratie directe, etc.

On comparera avec intérêt ce Livre Blanc au Programme Libéral, tel qu'il figure chez le candidatlibre.fr exposé ces derniers mois dans la Nouvelle Lettre.

Il faudra donc se remettre au travail. Mais la méthode choisie par GEEA est-elle la bonne ? A vouloir rechercher un large consensus, le Livre Blanc a subi trop d'interférences politiciennes, et trop de conseillers et experts, dont tous ne se réclament pas du libéralisme. •

« La joie de l'Évangile » ternie par l'anti-capitalisme ?

Le Pape François lance en réalité un appel à la joie née des certitudes de la foi

Nous avons évoqué dans la dernière Lettre les hésitations que suscite la lecture de « Evangelii Gaudium » dans son volet économique. Chrétiens de gauche et crypto communistes s'empressent de récupérer le texte du Pape François pour y voir une condamnation sans appel du capitalisme. L'Église contre le capitalisme : voici les beaux jours de 68 revenus !

Cependant, plusieurs voix autorisées en matière de Doctrine Sociale de l'Église Catholique rappellent deux évidences. La

première c'est que les erreurs de jugement économique ont émaillé nombre de textes pontificaux. Par exemple la remarquable synthèse de Jean Paul II dans Centesimus Annus avait été précédée par deux textes (Sollicitudo Rei Socialis et Laborum Exercens) émaillés d'erreurs. Le savoir économique n'est pas un article de foi.

La deuxième, c'est que le Pape François exhorte avant tout les catholiques à rayonner la joie qui naît des certitudes de la foi. Face aux crises et aux violences qui assaillent une grande partie de

l'humanité, les croyants doivent porter un message d'espoir, entrer en prière et redécouvrir la fraternité. Michael Novak, l'ami de Jean Paul II et l'inspirateur de Centesimus Annus, a clairement fait savoir : « Je suis pleinement d'accord avec le Pape ». Dans son article en ligne sur National Review (11 décembre), il explique simplement que la réaction du Pape face à l'économie est dans la grande tradition sud-américaine, qui a souffert et souffre encore de ne pas avoir connu la liberté économique. Adam Smith l'avait déjà remarqué ! •

Courriers aux lecteurs

Beaucoup d'entre vous sont en train de parcourir avec délice la Nouvelle Lettre 1178 en version papier. C'est le dernier numéro d'une longue série imprimée, puisqu'à partir du 6 janvier et pour un certain temps la Nouvelle Lettre ne sera éditée qu'en version électronique. Je voudrais m'adresser à plusieurs d'entre vous : ceux qui se séparent de nous, ceux qui ont accepté le passage à l'électronique, ceux qui ont contribué et contribueront encore à la relance de nos activités.

Que tous trouvent ici l'expression de mes regrets, de mes remerciements, mais aussi de mes espoirs.

Jacques Garello

Aux lecteurs qui nous quittent

Je sais que vous nous quittez la mort dans l'âme, et je comprends votre déception. Parmi mes amis les plus proches, nombreux sont ceux qui comme moi appartiennent à la génération de la plume sergent-major, des pleins et des déliés. Nous avons une affection particulière pour le papier et nous aimons bien laisser traîner la Lettre sur une table, la quitter puis la reprendre, sans nous astreindre à une visite fastidieuse sur un ordinateur (que parfois nous n'avons pas).

Je partage donc votre scepticisme à l'égard du « tout numérique » mais ce n'est pas un effet de mode qui m'a poussé à prendre une décision à mes yeux cruelle. C'est un effet de finances, il m'est impossible de rémunérer à la fois l'imprimeur, le routeur, La Poste et la petite équipe de la rédaction (qui marche en grande partie au bénévolat).

J'ai proposé de vous rembourser un abonnement qui n'a pas été honoré de ma part, mais à cette heure je dois dire n'avoir reçu que

très peu de demandes. La proposition tient toujours, elle peut intéresser particulièrement ceux qui sont abonnés de fraîche date.

Enfin, je forme le souhait de vous retrouver, soit à l'occasion de rencontres ou de lectures, soit – et c'est ma conviction – quand la version papier renaîtra de ses cendres. Merci pour le chemin parcouru ensemble, pour certains d'entre vous depuis 32 ans chaque semaine, merci pour votre compréhension et votre foi.

Aux lecteurs qui nous rejoignent sur la version électronique

Vous constituez le gros du bataillon des abonnés de la Nouvelle Lettre. Je vous remercie pour avoir accepté la transition, même si beaucoup d'entre vous ne l'apprécient guère. Vous savez que la durée de votre abonnement en version électronique sera prolongée de 6 mois si vous avez réglé un abonnement en version papier (60 euros). Vous recevrez donc 60 Lettres au lieu de 40.

Il y a une priorité absolue : si ce n'est déjà fait, vous devez impérativement nous faire connaître l'adresse électronique à laquelle vous voulez recevoir la Nouvelle Lettre.

La première Lettre en 2014

Elle vous sera adressée le mardi 7 janvier. Si elle ne vous parvient pas, ce sera dû à un manque d'adresse ou à une erreur d'adresse.

Manque d'adresse : nous ferons le pointage des adresses manquantes au 6 janvier et nous vous adresserons par la poste une lettre pour vous prier de nous renseigner au plus tôt.

Erreur d'adresse : c'est alors à vous de nous alerter si vous n'avez rien reçu dans les 48 heures.

Comment nous alerter ?

De façon générale, les relations que nous allons entretenir désormais avec vous pourront se faire par courriel évidemment, notre adresse étant contact@libres.org, mais aussi à notre adresse postale (SEFEL chez Aleps, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4) ou par téléphone (04.42.90.85.27). S'il vous plaît n'appellez pas le bureau parisien de l'ALEPS (01.43.80.55.18) qui n'a pas d'information sur les abonnements et les expéditions.

L'édition électronique, dans quelques semaines, va rendre la Nouvelle Lettre plus attractive, car toutes les pages pourront être en couleur, recevoir dessins et graphiques pour illustrer des textes parfois ingrats en dépit de notre

effort de clarté et de concision.

Beaucoup d'articles contiendront un lien avec des textes plus approfondis, notamment recensés dans le site www.libres.org, qui est abondamment fréquenté (à peu

près 1.000 visites uniques/jour) mais qui n'est pas assez utilisé par beaucoup d'entre vous, en dépit de la mine d'informations et d'arguments qu'il recèle.

Aux lecteurs qui font ou feront un don à l'ALEPS

La Nouvelle Lettre, comme l'Université d'Été de la Nouvelle Économie, ou le Prix du Livre libéral, est une initiative de l'ALEPS. Commentant récemment un article de Jean Yves Naudet paru dans La Croix Monsieur de Plunkett nous a fait l'honneur de ridiculiser l'ALEPS : « *Fondée en 1966 et restée bloquée à ce stade, c'est une société d'hibernati qui n'ont pas vu le monde bouger* ». L'ancienneté de l'ALEPS dans le combat pour les idées de liberté, la constance et la vigueur de ses convictions libérales, ont en effet de quoi irriter.

L'ALEPS s'honore de sa ligne intellectuelle, la Nouvelle Lettre s'est honorée de sa ligne éditoriale inchangée.

Aujourd'hui la mission de l'ALEPS est plus pressante que jamais : on voit l'étatisme tourner au totalitarisme devant la gravité de ses échecs et les désillusions populaires, on voit une opposition divisée, hétéroclite, qui se refuse à proposer les réformes salvatrices prises par la plupart des pays, on voit l'opinion publique tentée par le populisme extrême. La mission consiste à montrer une autre voie : celle de la libération, celle qui permet d'éliminer l'État Providence, l'oligarchie des énarques et le capitalisme des tricheurs. La mission se doit d'être réaliste et

concrète, prenant appui sur les leçons de l'histoire et de l'étranger.

L'ALEPS a besoin de soutien financier pour assumer cette mission. Vous avez fait ou vous ferez dans les prochains jours un don à l'ALEPS. L'État vous y encourage : vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu les deux tiers de votre don jusqu'à concurrence de 20 % de votre revenu imposable. Pour une entreprise la déduction est de 60 % jusqu'à concurrence de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Pour un don de 60 €, vous bénéficiez de 40 € d'exemption fiscale. A votre charge 20 €

Pour un don de 150 euros, il ne vous en coûtera que 50 €

Pour un don de 300 euros, il ne vous en coûtera que 100 €

Dès votre chèque encaissé, vous recevrez le certificat fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus 2013.

Mais que penser de cet « encouragement de l'État » ? Comme beaucoup d'associations et d'instituts amis, ne pourrions-nous pas être taxés de faire appel aux fonds publics et de creuser davantage le déficit budgétaire avec cette nouvelle niche ? Je me donne et je

vous donne bonne conscience en remarquant :

1° que voler le voleur, récupérer dans sa poche l'argent arbitrairement confisqué, n'est pas contraire à la morale ; Saint Thomas d'Aquin avait étudié la question.

2° que votre écot n'a rien à voir avec les 4 millions d'euros que les députés viennent d'offrir à l'Humanité ; l'État prendra à sa charge cette dette que le journal est incapable de rembourser, faute de lecteurs. Or, que je sache, les communistes n'ont jamais payé d'impôts et n'ont apporté à la nation que meurtres, violences, ruines, trahisons, mensonges et prévarications.

Votre don est avant tout un pacte scellé entre personnes libres et responsables poursuivant un but commun : mettre la France à l'heure de la liberté économique et du progrès social. Je vous remercie pour apposer votre signature au bas de ce pacte, au bas de ce chèque. Dans quelques mois, sinon dans quelques semaines, l'ALEPS et la Nouvelle Lettre auront pris un nouvel élan. Ensemble, nous assurerons la renaissance libérale française.

Jacques Garelo



Joyeux Noël et Bonne Année



Profitions ensemble de Noël avant que sa réforme ne soit votée par le Parlement.

Les rires d'enfants, la découverte des jouets, le plaisir d'offrir, les treize desserts, les embrassades, les chants, les promesses : de quoi renouer avec la joie de vivre. Bonheur de Noël.

Mais puisse encore Noël apporter aux Chrétiens la joie de la famille réunie autour de l'enfant Jésus. Puisse les Chrétiens du monde entier persécutés et menacés connaître une nuit de paix et de sérénité. Puisse Noël nous trouver dans le recueillement devant la crèche, théâtre du miracle divin, promesse de l'ère nouvelle.

Que cette grande fête de Noël nous conduise avec bonheur et ferveur vers l'année nouvelle. Nous formons pour vous et pour les vôtres tous nos vœux traditionnels de santé et de prospérité en 2014. Mais que les mois à venir soient aussi dans notre pays ceux de l'ouverture des esprits et des cœurs aux idées de la liberté. Nous souhaitons y travailler ensemble et contribuer ainsi à soulager les misères matérielles et spirituelles dont souffrent aujourd'hui tant de personnes. Que 2014 apporte la confiance et l'harmonie !

L'équipe de rédaction et de réalisation de la Nouvelle Lettre

Dominique Azoulai, Liliane Debroas, Jacques Garelo, Jean Yves Naudet, Sabine Nourrit, Cathy Préaux, Anne Tassy

aleps

CONTRIBUABLES ASSOCIÉS



**Mardi 21 janvier
à 18 heures 30**

**Grande réunion publique
d'ouverture de l'année 2014
sur le thème de**

**La réforme des
retraites en Europe**

*Victoria Curzon Price
(Genève) : les retraites en
Suisse*

*Alexander Finck (Leipzig) : les
réformes en Allemagne*

*Jacques Garelo : pas de
réforme en France*

**Informations et inscriptions
dans la prochaine
Nouvelle Lettre**

FORUM DES
LIBERTÉS

**Judi 23 janvier
à 19 heures 30**

**Maison du Bâtiment
144 Bd Michelet -
Marseille**



**Jacques Garelo
animera un forum
sur**

**Le futur des
retraites et
des finances
sociales**

A cette occasion
l'auteur présentera
et dédicacera son
dernier ouvrage
« Comment sauver
vos retraites »

**Informations et
inscriptions dans
la prochaine
Nouvelle Lettre**



Le livre, 130 pages

12,00 € TTC

Frais de port en sus (3,60€ /unité)

Bon de commande

Coupons à renvoyer à l'adresse suivante :
SEFEL/ALEPS - Boite 6 - 13545 Aix en Provence Cedex 4
04 47 90 85 77

MES COORDONNÉES (merci d'écrire en majuscules) :

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____
VILLE _____
PAYS _____
TÉLÉPHONE _____

Quantité _____
Prix unitaire _____
Montant total _____
Frais de port _____
TOTAL _____
Règlement par chèque uniquement*

*Toute commande non accompagnée de son règlement ne pourra être honorée.

Le livre pourra être récupéré dans les locaux de PARADIGME
ou être envoyé à votre domicile (les frais de port sont en supplément)
Boutique en ligne de la Nouvelle Lettre - 144 Bd Michelet - 13545 Aix en Provence Cedex 4 - 04 47 90 85 77

CHÈQUE À LIBELLER À L'ORDRE DE SEFEL
Librairie - 04 47 90 85 77 - 06 64 88 97 77 - 54161 475 431 979 181092

POUR TOUT RENSEIGNEMENTS : 06 64 88 97 77